

Répartition des montants reçus par votre établissement pour les mesures dédiées et protégées et plan de déploiement pour les mesures 15016, 15024, 15025 et 15026

Le conseil d'établissement de l'école École secondaire Lester B. Pearson confirme que la Commission scolaire English-Montréal a alloué à l'établissement, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, un montant de 87 036.00 \$. *

* Veuillez prendre note que ce montant ne couvre pas les mesures dédiées suivantes :

- Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11020) ;
- Le Programme Une école montréalaise pour tous (15013) ;
- Projets particuliers visant la persévérance, le rattachage et la réussite scolaire prioritairement des clientèles 16 à 24 ans (15161) ;
- Rehaussement et maintien des compétences en littératie des populations adultes les plus vulnérables (15162) ;
- Intégration de l'éveil à la lecture dans les pratiques familiales (15163) ;
- Soutien en mathématique (15530) ;
- Activités culturelles pour le programme La culture à l'école (30090).

Répartition globale des montants relatifs aux mesures dédiées et protégées par votre commission scolaire*

*Les renseignements qui figurent à cette section vous sont transmis à titre informatif.

Regroupement 15010 - Milieu défavorisé

Mesures	Montants transmis par le Ministère à votre commission scolaire	Montants transmis par votre commission scolaire aux établissements	Montants gérés centralement par votre commission scolaire
15011 - Réussite des élèves en milieu défavorisé - Agir autrement	746,714.00 \$	1,006,880.00 \$	0.00 \$
15012 (Mesure protégée) - Aide alimentaire	787,038.00 \$		787,038.00 \$
15014 - Programme de soutien aux apprentissages - Groupe d'études dirigées	191,944.00 \$	191,944.00 \$	0.00 \$
15015 - Renforcement des ressources et pratiques dédiées à la réussite en lecture et écriture pour les élèves des milieux les plus défavorisés	622,817.00 \$	438,387.00 \$	184,430.00 \$
15016 - Coup de pouce de la 2e à la 6e année du primaire	88,640.00 \$		88,640.00 \$
TOTAL	2,437,153.00 \$	1,637,211.00 \$	1,060,108.00 \$

Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15011.	
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15012.	100% de cette allocation est destinée aux établissements scolaires, mais cela est gérée centralement pour offrir le meilleur service envers nos écoles. L'allocation est destinée à offrir un soutien nutritionnel aux élèves sous forme de petits déjeuners, de diners, ainsi que de collations. L'allocation sert également à subventionner certains produits vendus dans les cafétérias scolaires afin de maintenir les prix de vente le plus bas possible. De plus, par l'entremise des cafétérias scolaires, il y a des repas subventionnés qui sont offerts aux élèves dans le besoin.
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15014.	
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15015.	Embauche de ressources professionnelles pour offrir des services additionnels aux écoles ciblées par cette mesure dont, entre autres, des évaluations, des services thérapeutiques, et des consultations.
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré	Nous avons engagé une enseignante à temps plein pour soutenir les équipes-écoles pour mieux appuyer la mise en

centralement pour la mesure 15016.

oeuvre des plans d'intervention pour les jeunes les plus vulnérables du primaire en accentuant le suivi avec leur famille. Ce service est offert dans chacune des 8 écoles ciblées par cette mesure.

Regroupement 15020 - Soutien à la persévérance

Mesures	Montants transmis par le Ministère à votre commission scolaire	Montants transmis par votre commission scolaire aux établissements	Montants gérés centralement par votre commission scolaire
15021 - Aide individualisée	421,969.00 \$	421,969.00 \$	0.00 \$
15022 - Saines habitudes de vie	206,161.00 \$	331,774.00 \$	0.00 \$
15023 (Mesure protégée) - À l'école, on bouge au cube!	122,515.00 \$	122,515.00 \$	0.00 \$
15024 - Aide au parents	34,000.00 \$	33,985.00 \$	15.00 \$
15025 - Partir du bon pied!	1,502,800.00 \$	1,187,816.00 \$	314,984.00 \$
15026 - Accroche-toi au secondaire!	927,360.00 \$	927,360.00 \$	0.00 \$
TOTAL	3,214,805.00 \$	3,025,419.00 \$	314,999.00 \$

Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15021.

Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15022.

Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15023.

Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15024.

L'allocation est calculée ainsi que basée pour 34 écoles. Une école a été omise (St-Raphael 887044). Nous avons divisé le total de l'allocation sur 35 (donc, incluant St-Raphael). Ceci donne un montant de 971 \$ par école. La différence de 15 \$ est causé par l'arrondissement.

Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15025.

Chaque établissement a reçu une allocation de l'équivalent d'un poste enseignant à 60%. Du au fait que les salaires réels sont plus bas que le montant financé, nous avons un budget global disponible de 315 000 \$. Nous sommes en train d'évaluer les besoins additionnels dans les écoles pour pouvoir allouer des ressources supplémentaires pour distribuer le solde résiduel au début de 2018.

Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure

Autres mesures

Mesures	Montants transmis par le Ministère à votre commission scolaire	Montants transmis par votre commission scolaire aux établissements	Montants gérés centralement par votre commission scolaire
15031 (Mesure protégée) - Soutien à la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence, de l'intimidation et de la radicalisation	86,406.00 \$		86,406.00 \$
15103 (Mesure protégée) - Acquisition de livres et de documentaires	178,630.00 \$	128,630.00 \$	50,000.00 \$
15170 - Initiatives des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire	571,388.00 \$	571,388.00 \$	0.00 \$
15200 (Mesure protégée) - Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire	13,737.00 \$		13,737.00 \$
15312 - Soutien à l'intégration en classe ordinaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	202,516.00 \$	208,477.00 \$	0.00 \$
15560 - Vitalité des petites communautés	172,368.00 \$	172,368.00 \$	0.00 \$
TOTAL	1,225,045.00 \$	1,080,863.00 \$	150,143.00 \$

Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15031.	Le montant alloué est utilisé pour payer le salaire d'une consultante qui dévoue 100% de sa tâche à cet effet. Le service de cette consultante est décentralisé dans les écoles de notre commission scolaire. Elle travaille de près avec les équipes-écoles, à analyser les besoins, à la mise en place d'actions de prévention et de promotion visant un climat scolaire favorable. Elle offre également du soutien aux équipes-écoles dans l'élaboration du plan de lutte. La CS a investi des montants additionnels qui sont remis aux directions d'établissement qui désirent mettre en place des actions spécifiques visant la prévention de la violence.
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15103.	La somme de 50 000 \$ (plus la contribution de la CS au montant de 40 000 \$) a été retenue centralement pour l'acquisition de ressources numériques bilingues. Ceci inclut des encyclopédies, des livres électroniques et des journaux pour chacune de nos écoles.
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15170.	
Explications de votre commission	Cette mesure sert à continuer notre partenariat avec la

scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15200.	Fondation ACT pour assurer la formation des enseignants d'éducation physique et à la santé pour permettre la formation de nos élèves en secondaire 3.
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15312.	
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15560.	

SOMMES TOTALES

Mesures	Montants transmis par le Ministère à votre commission scolaire	Montants transmis par votre commission scolaire aux établissements	Montants gérés centralement par votre commission scolaire
Regroupement 15010 - Milieu défavorisé	2,437,153.00 \$	1,637,211.00 \$	1,060,108.00 \$
Regroupement 15020 - Soutien à la persévérance	3,214,805.00 \$	3,025,419.00 \$	314,999.00 \$
Autres mesures	1,225,045.00 \$	1,080,863.00 \$	150,143.00 \$
TOTAL	6,877,003.00 \$	5,743,493.00 \$	1,525,250.00 \$

Autres commentaires	
----------------------------	--

Répartition des montants reçus par votre établissement pour les mesures dédiées* et protégées**

*La mesure dédiée se destine aux établissements et peut être transférée à l'intérieur de son regroupement, à moins d'indication particulière. La reddition de comptes pour cette mesure se fait dans le cadre de son regroupement.

**La mesure protégée se destine aux établissements et doit être utilisée aux fins spécifiées dans la mesure. Elle n'est pas transférable. La reddition de comptes se fait de façon spécifique pour la mesure.

Regroupement 15010 - Milieu défavorisé

Mesures	Montants calculés par le Ministère	Montants transmis par la commission scolaire	Montants que votre établissement prévoit utiliser
15011 - Réussite des élèves en milieu défavorisé - Agir autrement			
15012 (Mesure protégée) - Aide alimentaire	41,390.00 \$		
15014 - Programme de soutien aux apprentissages - Groupe d'études dirigées			
15015 - Renforcement des ressources et pratiques dédiées à la réussite en lecture et écriture pour les élèves des milieux les plus défavorisés			
15016 - Coup de pouce de la 2e à la 6e année du primaire			
TOTAL	-		0.00 \$

Regroupement 15020 - Soutien à la persévérance

Mesures	Montants calculés par le Ministère	Montants transmis par la commission scolaire	Montants que votre établissement prévoit utiliser
15021 - Aide individualisée			
15022 - Saines habitudes de vie		26,459.00 \$	26,459.00 \$
15023 (Mesure protégée) - À l'école, on bouge au cube!			
15024 - Aide au parents			
15025 - Partir du bon pied!			
15026 - Accroche-toi au secondaire!	33,120.00 \$	33,120.00 \$	33,120.00 \$
TOTAL	-	59,579.00 \$	59,579.00 \$

Autres mesures

Mesures	Montants calculés par le Ministère	Montants transmis par la commission scolaire	Montants que votre établissement prévoit utiliser
15031 (Mesure protégée) - Soutien à la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence, de l'intimidation et de la radicalisation			
15103 (Mesure protégée) - Acquisition de livres et de documentaires		8,403.00 \$	8,403.00 \$
15170 - Initiatives des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire	19,054.00 \$	19,054.00 \$	19,054.00 \$
15200 (Mesure protégée) - Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire			
15312 - Soutien à l'intégration en classe ordinaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage			
15560 - Vitalité des petites communautés			
TOTAL	-	27,457.00 \$	27,457.00 \$

SOMMES TOTALES

Mesures	Montants transmis par la commission scolaire	Montants que votre établissement prévoit utiliser
Regroupement 15010 - Milieu défavorisé		0.00 \$
Regroupement 15020 - Soutien à la persévérance	59,579.00 \$	59,579.00 \$
Autres mesures	27,457.00 \$	27,457.00 \$
TOTAL	87,036.00 \$	87,036.00 \$

Plan de déploiement 2017-2018
Prévision de l'utilisation de ressources pour les mesures 15016, 15024, 15025 et 15026

Veuillez inscrire les informations demandées pour les mesures auxquelles votre établissement a reçu un montant de la commission scolaire et pour les mesures auxquelles votre établissement prévoit consacrer un montant.

Mesure 15016
Coup de pouce de la 2^e à la 6^e année du primaire

Montant calculé par le Ministère	Montant transmis par la commission scolaire	Montant que votre établissement prévoit utiliser pour la mesure

Montant prévu en salaire et contribution de l'employeur	
--	--

Mesure 15024
Aide aux parents

Montant calculé par le Ministère	Montant transmis par la commission scolaire	Montant que votre établissement prévoit utiliser pour la mesure

Montant prévu en salaire et contribution de l'employeur	
--	--

Mesure 15025
Partir du bon pied!

Montant calculé par le Ministère	Montant transmis par la commission scolaire	Montant que votre établissement prévoit utiliser pour la mesure

--	--	--

Montant prévu en salaire et contribution de l'employeur	
--	--

**Mesure 15026
Accroche-toi au secondaire!**

Montant calculé par le Ministère	Montant transmis par la commission scolaire	Montant que votre établissement prévoit utiliser pour la mesure
33,120.00 \$	33,120.00 \$	33,120.00 \$

Montant prévu en salaire et contribution de l'employeur	33,120.00 \$
--	--------------

Temps consacré par des ressources humaines à la mesure 15026

Corps d'emploi de la ressource	Technicienne ou technicien en éducation spécialisée
ETC	0.57